



Le Caf vous accompagne à chaque moment important de votre vie



Dès les premiers instants, le Caf est auprès de vous



**Des dispositifs de prévention des expulsions**

**Le maintien des aides au  
logement  
et  
l'accompagnement social de la  
Caf**

**Comité Local de l'Habitat**

**16 janvier 2015**

# L 'accès aux droits : le fondement de la prévention des expulsions



- Les chiffres des prestations légales et sociales :
  - **1,2 milliards d'euros** versés au titre des politiques familiales, de solidarité nationale et du logement en 2014.
  - **290 millions d'euros** d'aides au logement dans le département (Alf, Als, Apl) soit 28 % du budget des Prestations Familiales.
  - **104 987 allocataires** (soit 202 814 personnes bénéficiaires d'une Aide au logement).
  - **83 millions d'euros d'APL** versés en 2013 à près de **29 000 allocataires.**



**7 400 situations d'impayés de logement, connues et en cours de traitement par la CAF au 31/12/2014**

# L 'accès aux droits : le fondement de la prévention des expulsions



- L'impayé de loyer et le paiement du droit
  - La déclaration de l'impayé obligatoire lorsque le bailleur perçoit l'aide au titre du tiers-payant,
  - le maintien de l'aide pendant 6 mois sans conditions, puis sous conditions après.
- La nécessaire articulation avec les partenaires
  - Pour rétablir le droit suspendu et solder tout ou partie de la dette par le versement des rappels.
  - Pour permettre le maintien de l'aide au logement et favoriser la réalisation des actions partenariales de prévention.



# L 'accès aux droits : le fondement de la prévention des expulsions



- Le rôle des partenaires dans le maintien des droits après 6 mois, une nécessaire articulation pour :

- ➔ la mise en place avec le bailleur d'un plan d'apurement en lien avec la CAF
- ➔ la recevabilité du dossier de surendettement par la Banque de France
- ➔ la mise en place d'un plan d'apurement par le juge (délais)
- ➔ la Signature d'un protocole de cohésion sociale avec un plan d'apurement entre le locataire et le bailleur public en cas de rupture du bail
- ➔ la Saisine du Fonds de solidarité logement (FSL) en lien avec la CAF.



# L 'accès aux droits : le fondement de la prévention des expulsions



- Les actions de la CafAm

- L'intervention d'un service dédié au suivi des situations, en relation avec les partenaires.
- L'intervention sociale auprès des familles bénéficiaires d'une allocation logement, logées dans le parc privé.
- La prévention des expulsions par la signature de la Charte décrivant l'articulation des actions avec les autres dispositifs.
- La participation active au fonctionnement de la CCAPEX.





**Merci de votre attention.**